



**ARRÊTÉ N° 2022-006**

**portant inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps  
des chargés d'études documentaires au titre de l'année 2022**

**La ministre de la transition écologique,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°98-188 du 19 mars 1998 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux corps de chargés d'études documentaires ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu les lignes directrices de gestion relatives aux parcours professionnels et aux promotions du MTE, MCTRCT et MM en vigueur pour la campagne de promotions de l'année 2022 ;

Considérant que le nombre de postes à pourvoir pour l'accès au corps des chargés d'études documentaires au titre de l'année 2022 est fixé à 1.

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

L'agent dont le nom figure dans le tableau annexé au présent arrêté est inscrit sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des chargés d'études documentaires au titre de l'année 2022.

**Article 2 :**

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait, le 21 février 2022

Pour la ministre et par délégation,

Le chef du service de gestion,  
Stéphane SCHTAHAUPS

**Annexe à l'arrêté n° 2022-006**

**Liste d'aptitude pour l'accès au corps des chargés d'études documentaires  
au titre de l'année 2022**

<b>Civilité</b>	<b>Nom Prénom</b>	<b>Région</b>	<b>Service</b>
Mme	KAMPOLI Panayota Katerina	Ile-de-France	Ministère des armées